



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 31 mars 2026**  
**PROCES VERBAL**

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le 31 mars à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Julien IZARD, Maire de POUZOLLES.

Présents : IZARD Julien, ALMES Bernard, BAU Sébastien, BELLET Odile, BONAVIDA Claude, CAZALS Christophe, CROS Monique, LYAUDET Philippe, MARCO Claude, MEYNARD Laetitia, PELLIER Emmanuelle, RICARD Caroline, SERYES GAY Marie-Odile, TRICHOT Christelle,

Absents excusés : MAS Bernard.

Procuration : MAS Bernard à IZARD Julien.

Membres en exercice 15, présents 14, absents excusés 1.

Convocation en date du 24 mars 2026.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur BONAVIDA Claude est désigné secrétaire de séance.

Le PV de séance du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

#### **0112026 INDEMNITES DES ELUS**

Le Maire expose que le conseil doit délibérer pour allouer les indemnités de fonctions aux élus.

Il propose, dans la limite de l'enveloppe budgétaire qui comprend l'indemnité du Maire et de 4 adjoints théoriques, les indemnités suivantes :

- 1<sup>er</sup>adjoint : 15.8 % de l'indice brut 1027
- 2<sup>e</sup> adjoint : 15.8 % de l'indice brut 1027
- 3<sup>e</sup> adjoint : 15.8 % de l'indice brut 1027
- conseiller délégué à l'urbanisme : 13 % de l'indice 1027
- conseiller délégué aux affaires scolaires et périscolaires : 13% de l'indice 1027

Il propose d'appliquer cette délibération à compter de la date d'entrée en fonction du maire, des adjoints et conseillers délégués par le maire ;

Le conseil approuve à l'unanimité.

#### **012/2026 COMMISSIONS MUNICIPALES**

Le Maire propose de former des commissions municipales

Le conseil décide à l'unanimité de former 5 commissions et désigne les membres (maximum)

Urbanisme : MM. ALMES Bernard, CAZALS Christophe, CROS Monique, LYAUDET Philippe, MAS Bernard, PELLIER Emmanuelle.

Voirie-travaux-bâtiments-matériel : MM. ALMES Bernard, CAZALS Christophe, MARCO Claude.

Communication-associations-festivités : MM. MAS Bernard, PELLIER Emmanuelle, RICARD Caroline, TRICHOT Christelle, SERYES GAY Marie Odile, CROS Monique.

Finances : MM. BONAVIDA Claude, CAZALS Christophe, MAS Bernard, LYAUDET Philippe, PELLIER Emmanuelle.

Jeunesse-sport : MM. BAU Sébastien, BELLET Odile, BONAVIDA Claude, CROS Monique, MEYNARD Laetitia.

### **013/2026 DESIGNATION DU REPRESENTANT SYNDICAT HERAULT ENERGIES**

Le Maire expose qu'un élu doit être désigné pour représenter la commune auprès du syndicat Hérault Energies.

Sur proposition du Maire, le conseil désigne M.ALMEs Bernard à l'unanimité

### **014/2026 DELEGATIONS AU MAIRE**

Le Maire expose au conseil que le code général des collectivités territoriales permet au conseil de déléguer un certain nombre de compétences permettant des prises de décisions rapides.

Il précise que le conseil peut revenir sur ses décisions et que le Maire doit rendre compte des décisions qu'il prend en vertu des délégations reçues.

Le conseil confie au Maire pour la durée du mandat, sans possibilité de subdéléguer, les délégations suivantes, à l'unanimité :

- 1° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, lorsque les crédits sont inscrits au budget jusqu'au seuil de 10.000€.
- 2° Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 3° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- 4° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 5° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 6° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 7° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 9° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 3 000€.
- 10° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont celle-ci est membre ;
- 11° Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, dans les limites suivantes : dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux uniquement pour les opérations inscrites au budget et pour lesquelles le conseil municipal aura approuvé les études d'avant-projet définitif du maître d'œuvre désigné pour l'opération concernée
- 12° Admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur au seuil de 200 €.

### **015/2026 DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENSE**

Le Maire expose qu'un correspondant défense doit être désigné au sein du conseil.

Monsieur BONAVIDA fait acte de candidature et le conseil le désigne à l'unanimité

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le terrain de tennis sera rénové prochainement par les agents municipaux

Une visite de tous les biens de la commune sera organisée le samedi 18 avril 10h

Convention transformateurs ENEDIS en attente du choix du prestataire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.